

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 50 – Mars 2010

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2010-5143

Réévaluation par l'EFSA de la sécurité sanitaire de six colorants alimentaires

Avis AFSSA 2009



<http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/ans091112.htm>

● Résumé

Une réévaluation de tous les additifs alimentaires autorisés dans l'Union européenne est en cours. Les colorants sont les premiers additifs faisant l'objet de cette réévaluation. La Commission européenne a demandé à l'EFSA de regarder en priorité six colorants (E 102, E 104, E 110, E 122, E 124, E 129) sur lesquels des doutes ont été exprimés quant à leur sécurité (étude de Southampton). Ces colorants sont autorisés notamment dans les pâtes de poisson et de crustacés, les crustacés précuits, les substituts de saumon, le surimi, les œufs de poisson, le poisson fumé et les potages (y compris bouillons).

Les doses journalières acceptables (DJA) des colorants suivants : jaune de quinoléine (E 104), jaune orangé S (E 110) et Ponceau 4R (E 124), ont été réduites. L'EFSA a indiqué que l'exposition alimentaire des adultes et des enfants pourrait dépasser ces nouvelles DJA.

Pour les colorants suivants : tartrazine (E 102), azorubine, carmoisine (E 122), rouge Allura AC (E 129), l'EFSA ne propose pas de modifier les DJA. Seuls quelques enfants gros consommateur de denrées et boissons contenant du E 122 ou du E 129 pourraient dépasser les DJA.

L'EFSA a conclu que seule la tartrazine pouvait engendrer des réactions d'intolérance pour une petite partie de la population. Pour les cinq autres colorants, les données actuelles ne permettent pas d'établir une relation avec des réactions d'intolérance.

Pour les six colorants, l'EFSA a conclu que les données actuelles ne permettent pas d'attester d'un lien de cause à effet entre les colorants individuels et de possibles effets sur le comportement.

Au vu de ces avis, la Commission européenne pourrait décider, notamment pour les colorants pour lesquels la DJA a baissé, de modifier leurs conditions d'emploi (dose d'emploi ou denrées dans lesquels ces colorants sont autorisés). Les six avis ont les références suivantes :

- EFSA Panel on Food Additives and Nutrient Sources added to Food (ANS) ; Scientific Opinion on the reevaluation of Allura Red AC (E 129) as a food additive on request from the European Commission. EFSA Journal 2009, 7 (11) :1327. [39 pp.].
<<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1327,0.pdf>>
- EFSA Panel on Food Additives and Nutrient Sources added to Food ; Scientific Opinion on the reevaluation of Ponceau 4R (E 124) as a food additive on request from the European Commission. EFSA Journal 2009, 7 (11) :1328. [39 pp.].
<<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1328.pdf>>
- EFSA Panel on Food Additives and Nutrient Sources added to Food (ANS) Food Additives and Nutrient Sources added to food; Scientific Opinion on the re-evaluation of on the re-evaluation of Quinoline Yellow (E 104) as a food additive on request from the European Commission. EFSA Journal 2009, 7 (11) :1329. [40 pp.].
<<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1329.pdf>>
- EFSA Panel on Food Additives and Nutrient Sources added to Food (ANS) ; Scientific Opinion on the re-evaluation of Sunset Yellow FCF (E 110) as a food additive on request from the European Commission. EFSA Journal 2009 ; 7 (11) :1330. [44 pp.].
<<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1330,0.pdf>>
- EFSA Panel on Food Additives and Nutrient Sources added to Food (ANS) ; Scientific Opinion on the reevaluation Tartrazine (E 102) on request from the European Commission. EFSA Journal 2009, 7 (11) :1331. [52 pp.].
<<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1331.pdf>>
- EFSA Panel on Food Additives and Nutrient Sources added to Food (ANS) ; Scientific Opinion on the re-evaluation of Azorubine/Carmoisine (E 122) as a food additive on request the European Commission. EFSA Journal 2009, 7 (11) :1332. [40 pp.].
<<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1332.pdf>>